

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 13 Février 2020

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, le treize février deux mil vingt à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard SAVOURAT, Maire.

Date de la convocation : 03/02/2020

Présents : G.SAVOURAT, A.MATHIEU, ML.VILTARD, S.RENAUDEAU, P.GILLES, JM.SOLEILHAC, A.BAUER, P.LEMAIRE

Absents excusés : S.RION ayant donné pouvoir à G.SAVOURAT, L.CLER ayant donné pouvoir à JM.SOLEILHAC, L.BRASQUIE ayant donné pouvoir à ML.VILTARD

ML.VILTARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire présente l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité

Après lecture du compte-rendu de la séance du 17/12/2019, celui-ci est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Mr le Maire indique que l'élaboration du budget a été faite avec la commission des finances composée de lui-même, ses adjoints et A.BAUER, réunie le 30/01/2020.

Le rapporteur P.LEMAIRE présente le budget primitif 2020.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente

- En section d'investissement : un déficit de 25.429,71 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 122.742,74 €

Les restes à réaliser

- Dépenses d'investissement 25.943,00 €
(21.049€ renforcement réseau eau rue des seigles, 1.661€ 6 caves urnes, 3.233€ trottoirs chemin des communes)
- Recettes d'investissement (Subventions pour travaux accessibilité, voirie) 5.387,00 €

Donc les résultats de l'exercice 2019 sont affectés comme suit au budget primitif 2020

(ces résultats confirmés ultérieurement par le vote du compte administratif 2019)

- Article D001 (déficit investissement) 25.429,71 €
- Article 1068 (Autofinancement - déficit d'investissement + des restes à réaliser) 45.985,71 €
- Article R002 (Excédent cumulé – autofinancement) 76.757,03 €

Chapitre	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Proposé par la Com. Finances
----------	---------	----------------------	---------------------	---------------------------------

DEPENSES				
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	153 040,52	136 745,69	142 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	149 550,00	144 571,86	150 050,00
014	Atténuations de produits	51 000,00	49 990,00	50 779,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	6 815,03
023	Virement à la section d'investissement	69 007,66	0,00	80 959,97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	290,03
65	Autres charges de gestion courante	87 900,00	85 230,98	91 639,00
66	Charges financières	22 150,00	20 499,69	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	533 148,18	437 038,22	545 633,03

RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
002	Résultat d'exploitation reporté	63 864,84	0,00	76 757,03
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	32 324,00	33 066,28	33 726,00
73	Impôts et taxes	368 000,00	387 669,69	373 500,00
74	Dotations et participations	58 750,00	62 892,93	57 900,00
75	Autres produits de gestion courante	9 470,00	10 161,57	3 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	739,34	2 125,65	0,00

Chapitre	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Restes à réaliser	Proposé par la Com. Finances
----------	---------	----------------------	---------------------	----------------------	------------------------------------

DEPENSES					
INVESTISSEMENT					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62 234,32	0,00		25 429,71
10	Immobilisations incorporelles	5 300,00	5 265,16		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	34 734,61		39 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	5 000,00	4 697,28		0,00
204	Subventions d'équipement versées	27 419,67	1 930,72	21 049,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	82 900,00	60 100,96	4 894,00	73 500,00
TOTAL	INVESTISSEMENT	217 853,99	106 728,73	293 872,71	

RECETTES					
INVESTISSEMENT					
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	69 007,66	0,00		80 959,97
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00		290,03
10	Immobilisations corporelles	124 383,99	124 458,95		17 500,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés				45 985,71
13	Subventions d'investissement	24 462,34	19 074,39	5 387,00	143 750,00
TOTAL	INVESTISSEMENT	217 853,99	143 533,34	293 872,71	

1) PRINCIPAUX ACHATS ET TRAVAUX PROPOSES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	SUBVENTION/PARTICIPATION
PROPOSITIONS INSCRIPTION AU BUDGET -			
60632	remplacement 80 coques de chaises au foyer rural	2 300,00	
61521	broyage rémanents peupliers	4 900,00	
60633	remplacement feu clignotant école	500,00	
6156	borne incendie rue du Bordeau	2 550,00	
6226	solde contrôle de l'air à l'école	1 776,00	
6226	maitre œuvre voiries les Bordes	3 000,00	
2041582	renforcement alimentation eau et borne incendie rue des Seigles (travaux 2019)	21 049,00	
2041582	aménagement Monlogis	130 000,00	130 000,00
21111	achat terrains Pré aux Moines	4 500,00	
2116	6 cavurnes (travaux sur 2019)	1 661,00	
2121	replantation peupliers	17 000,00	
2151	achat panneaux routiers route de Voulx	2 000,00	
2152	réfection rue de la Fontaine	50 000,00	6000 ? subv dpt
2152	trottoirs chemin des Communes (travaux 2019)	3 233,00	

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

2) PARTICIPATION FINANCIERE 2020 AU SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY

D2020-02-001 : Le rapporteur P.LEMAIRE explique que Le SIVOS de Courtois et de Nailly a fixé la participation annuelle de la commune de Courtois-sur-Yonne à 57.335 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du SIVOS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le rapporteur P.LEMAIRE annonce le montant des subventions allouées aux différentes associations

SM Fourrière	750€	
Caisse des Ecoles	200€	
Association Gym Volontaire	160€	+ 100€ (fêtes communales 2019)
Association Détente Nature Culture	130€	+ 80€ (fêtes communales 2019)
Association Société de Chasse	160€	+ 100€ (fêtes communales 2019)
Association Courtois Danse	130€	+ 100€ (fêtes communales 2019)
Association Guyanaise	130€	+ 50€ (fêtes communales 2019)
Association La Récré	160€	+ 100€ (fêtes communales 2019)
CIFA-AIF Mercurey	65€	(1 élève de Courtois)
CIFA-AIF Auxerre	65€	(1 élève de Courtois)
Lycée Ste Colombe	65€	(1 élève de Courtois)
MFR du sénonais	272€	(4 élèves de Courtois)
CFA Interpro Aude	65€	(1 élève de Courtois)
ASEAMAS	60€	
Centre Sauvegarde des Animaux	100€	
SPA	60€	
CLAP (festival courts métrages)	100€	
Relais Hirondelles (année 2019)	485€	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant des subventions allouées.

4) DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'EXTENSION BASSE TENSION CHEMIN DE LA CROIX DE MONTOIS

D2020-02-002 : P.LEMAIRE, 1er Adjoint, rappelle que la Commune a signé une convention avec SDEY pour le financement des travaux d'extension du réseau électrique basse tension du chemin de la Croix de Montois, pour un montant de 4.350,39€ (délibération du 20/12/2017n°D2017-12-057). Cette subvention d'équipement doit être amortie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de fixer à quinze ans la durée d'amortissement de la subvention versée à SDEY.

Après avoir entendu tous les éléments qui le composent, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 proposé.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

D2020-02-003 : Mr le Maire explique que du bois de chauffage est à vendre aux habitants de la commune. La commission propose un prix de vente à 40€ le stère taillé en 1 mètre. Inscription à faire en mairie et bois à récupérer derrière les ateliers de la mairie, par lot de 5 stères minimum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente à 40€/stère.

CONVENTION D'ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI

D2020-02-004 : Mr le Maire explique que le curage des accessoires de voirie (grilles, avaloirs, puisards) relève de la compétence voirie des communes. Mr le Maire propose de demander à la CAGS de se charger de cet entretien car nous n'avons pas les moyens pour assurer ces tâches, moyennant le versement d'une participation annuelle de la commune vers l'agglomération. Dans ce cadre il faut signer une convention avec la CAGS. Une intervention annuelle minimum est évaluée à 504€ à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la répartition des missions et travaux entre la CAGS et la commune et autorise Mr le Maire à signer la convention.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT « DEMATERIALISATION DES ACTES »

D2020-02-005 : Depuis la loi NOTRe de 2015 la transmission dématérialisée des actes des collectivités au contrôle de légalité (préfecture) est obligatoire. La commune a un abonnement qui prend fin en février 2020. Il faut procéder au renouvellement de l'abonnement du service qui reste obligatoire. Montants du renouvellement : 150€ HT/an pendant 3 ans et 199€HT pour 3 ans pour le certificat certigreffe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le renouvellement du service et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PEUPLERAIE PAR DES BOVINS

D2020-02-006 : Mr le Maire explique que le contrat d'entretien de la peupleraie par les vaches Highland Cattle est fini. D'après l'ONF il est possible de réimplanter des bovins pour le débroussaillage et l'entretien du terrain du côté des jeunes peupliers. L'éleveur nous propose de jeunes Highland Cattle pour ne pas abîmer la peupleraie. Coût de la 1ere année 2.639,62€HT du 01.01.2020 au 31.12.2020 et 1.627.30€HT les deux années suivantes. Contrat sur trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature du contrat avec la Ferme des Cattle.

DESAFFECTATION DE L'USAGE DU PUBLIC DES CHEMINS DANS L'EMPRISE DU LOTISSEMENT « LES BORDES »

Mr le Maire explique que les travaux d'aménagement des Bordes ont débuté. Le chemin rural de la Croix de Montois (partie en terre) et le chemin rural des Bordes (de la départementale 358 jusqu'à son intersection avec le nouveau chemin tracé par Monlogis) se trouvent dans l'emprise du lotissement à venir : le premier est voué à disparaître tandis que le second sera sensiblement modifié (largeur, revêtement...).

Etant donné que ces chemins ne justifient plus d'être à la charge de la commune et qu'ils ne satisfont plus désormais à des motifs d'intérêt général, il est nécessaire dans un premier temps de les désaffecter à l'usage du public, ensuite une enquête publique sera réalisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la désaffectation à l'usage du public de ces parties de chemin.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

ANCIENS COMBATTANTS : Mr le Maire nous informe qu'il a reçu une lettre de remerciements des anciens combattants pour le prêt du foyer rural.

INTERDICTION 3,5T : Mr le Maire procède à la lecture de l'arrêté départemental de circulation limitant la circulation des véhicules de plus de 3,5T sur la RD58 pendant la durée des travaux de Pont/Y. La circulation des véhicules de plus de 3,5T sera interdite sur la RD58 entre la RD26 (St Martin du Tertre) et l'entrée de la commune de Pont/Y, et dans ce sens de circulation.

Exception sera faite pour les exploitants agricoles ou les véhicules allant d'un silo vers un autre ; tous véhicules de plus de 3,5T dont l'origine ou la destination sont des cantons de Sens 1, du Gâtinais en Bourgogne ou Pont/Y ; les services de secours et d'utilité publique ; les transports liés aux activités commerciales, industrielles et artisanales situés entre Pont/Y et St Martin du Tertre ; les riverains et personnes provenant ou se rendant dans la limite de ces tronçons. Dispositions applicables du 01.01.2020 au 31.12.2020 nuit et week end.

SOIREE BENEVOLES : Mr le Maire confirme la soirée des bénévoles et des associations communales lundi 17 février 2020 19h au foyer rural.

PROPOS DE COURTY : A.BAUER confirme que le magazine des Propos de Courty a été distribué. Les annonceurs et les différentes communes de l'agglomération ont trouvé qu'il est encore de très bonne qualité.

ELECTIONS MUNICIPALES : Mr le Maire rappelle que les élections ont lieu les 15 et 22 mars. Il sera nécessaire d'organiser les permanences du bureau de vote.

TOUR DE TABLE

A.BAUER : souhaite savoir comment s'est passée la soirée crêpes à laquelle il n'a pas pu participer. Mr le Maire répond qu'il y avait 132 personnes et que c'était une très bonne soirée pour tout le monde.

JM.SOLEILHAC : **1-** a participé à beaucoup d'assemblées générales (DNC, APEIS...). L'APEIS nous remercie pour le prêt des différents matériels. Il a également représenté la commune à plusieurs cérémonies de vœux des communes de la CAGS. **2-** Le contact est établi avec le nouvel interlocuteur de la participation citoyenne au sein du commissariat. Des surveillances seront mises en place au niveau de l'école et des contrôles de vitesse sur la RD58. **3-** JM.SOLEILHAC attire l'attention sur un contrôle routier sur la RD58 au niveau de Courtois : durant 1 heure 45 les 65 véhicules contrôlés ont relevé 10 dépistages d'alcoolémie, 3 dépistages de stupéfiants, 1 refus d'obtempérer, 1 conduite sans permis, 8 excès de vitesse.

P.GILLES : RAS

S.RENAUDEAU : RAS

ML.VILTARD : RAS

A.MATHIEU : RAS

P.LEMAIRE : soirée crêpes très sympathique. Il a également représenté la commune à beaucoup de cérémonies de vœux des différentes communes de la CAGS.

G.SAVOURAT : remercie ses adjoints, ses conseillers et les secrétaires pour ces six années de mandat passées ensemble.

Séance levée 21h45